



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND LANGRES**

DEC-HC-2025-21

POLE ENFANCE & JEUNESSE

Tarifs Automne 2025 – Séjours 7-11 ans et adolescents et activités adolescents

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 5211-10,

VU les statuts de la Communauté de Communes du Grand Langres,

VU la délibération du Conseil Communautaire n° 2020-57 en date du 16 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du conseil communautaire vers le Président l'autorisant à fixer des tarifs des accueils de loisir et des séjours dans le cadre des activités extra-scolaires,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2024-35 en date du 4 juillet 2024 fixant les limites minimales et maximales des tarifs des activités et séjours organisés par le Pôle Enfance & Jeunesse,

Considérant la proposition du Pôle Enfance & Jeunesse d'organiser des activités ados et des séjours pour la période du 20 octobre au 31 octobre 2025,

Considérant la nécessité de mettre en place une tarification pour la vente des titres des activités et séjours.

DÉCIDE

Article 1er : De fixer les tarifs des activités ados et séjours 7-11 ans et ados organisés au cours de la période allant du 20 octobre au 31 octobre 2025, ainsi qu'il suit :

Séjour Besançon (Doubs) du 23 au 24 octobre 2025 / 12-17 ans	
Tranches QF	Tarif séjour
de 0 à 300 €	53 €
de 301 € à 570 €	57 e
de 571 € à 675 €	61 €
de 676 € à 840 €	65 €
de 841 € à 1 200 €	70 €
> à 1 200 €	75 €
Extérieurs	80 €
-10 % pour le 2ème enfant et -20 % à partir du 3ème enfant	

Activités Automne 2025 / 11-17 ans				
Tranches QF	Journée Nigloland 28/10/25	Journée Book et Numérique 30/10/25	Journée Tournoi sportif et (Koh- Lanta) + codage numérique 27/10/25	2 Journées Projet Viens écrire et produire ta chanson comme un professionnel 21 et 29/10/25
de 0 à 300 €	23 €	8 €	8 €	16 €
de 301 € à 570 €	25 €	9 €	9 €	18 €
de 571 € à 675 €	27 €	10 €	10 €	20 €
de 676 € à 840 €	29 €	11 €	11 €	22 €
de 841 € à 1 200 €	31 €	12 €	12 €	24 €
> à 1 200 €	36 €	13 €	13 €	26 €
Extérieurs	40 €	15 €	15 €	30 €

Article 2 : M. le Directeur Général des Services et M. le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente Décision qui sera transmise à Mme la Préfète de la Haute-Marne au titre du contrôle de légalité.

Article 3 La présente Décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE ou via www.telerecours dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication ou notification.

Fait à Langres, le 4 septembre 2025



Jacky MAUGRAS

Jacky MAUGRAS
2025.09.05 10:40:47 +0200
Ref:9383230-14122714-1-D
Signature numérique
le Président